

## Grand Conseil

# Les députés s'inquiètent de la multiplication des armes à feu

**Insécurité**  
Le Grand Conseil a refusé de justesse des mesures pour limiter la détention d'armes à domicile. Inutile, ont jugé une majorité d'élus  
**Patrick Chuard**

Les Vaudois sont toujours plus nombreux à se procurer des armes à feu. La police a délivré 2796 permis d'acquisition en 2015, contre 2354 en 2014, soit une hausse de 18,8%. Il y a désormais plus de 87 000 propriétaires d'armes déclarés dans le canton. Cette réalité inquiète de nombreux élus, dont Jean Tschopp (PS). Dans un postulat appelé «Bas les armes!» le Lausannois proposait trois mesures pour combattre cette tendance: une vaste campagne d'information, une campagne de rachat de pistolets ou de fusils par le Canton et une obligation légale de rendre les armes pour les personnes en traitement psychiatrique.

Des mesures d'autant plus importantes, juge le député Alexandre Démétrides (PS), qu'il semble que la hausse des acquisitions est liée à un contexte particulier de citoyens sceptiques face aux attentats terroristes ou désirant se protéger face aux cambriolages». L'auteur du postulat fait le lien



La conseillère d'Etat Verte Béatrice Métraux, à la tête du Département des institutions et de la sécurité, estime la loi fédérale en matière d'armes suffisante. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

entre armes et violence domestique: «Sur six homicides dans le canton en 2015, cinq étaient en fait de la violence domestique. Or, dans plus de 40% des cas, les drames familiaux surviennent avec des armes à feu. Cette situation est corrélée à une forte présence des armes dans les foyers», estime Jean Tschopp. Mais ces arguments, qui n'avaient pas convaincu la majorité de la commission, se sont heurtés à de sérieuses objections en plénum.

Le postulat Tschopp «s'inscrit dans une tendance initiée depuis des années par une certaine gauche pour interdire les armes, déresponsabiliser les citoyens et affaiblir notre esprit de défense», déplore Denis Rubattel (UDC). Le groupe PLR, «attaché au sens des responsabilités individuelles, s'oppose au rachat d'armes par l'Etat contre des espèces sonnantes et trébuchantes», lance pour sa part Pierrette Roulet-Grin. La corrélation entre armes à feu et actes de

violence est remise en question par Graziella Schaller (Vert'lib.): «Même un camion peut devenir une arme aujourd'hui», fait remarquer la députée lausannoise, en allusion à l'attentat de Berlin lundi soir. Elle indique que son mari et ses deux fils ont «fait leur devoir de citoyens sous les drapeaux. J'ai pu voir l'engagement que cela représente. Il n'y a pas besoin d'infantiliser les militaires.» Céline Ehrwein Nihan (Les Verts) juge au contraire qu'«une arme à feu n'a rien à faire

à la maison. Ce n'est pas un ustensile de cuisine!» Marc-Olivier Buffet (PLR) répond: «Non, ce ne sont pas des ustensiles de cuisine mais, précisément, les statistiques montrent que les armes blanches tuent autant, voire davantage, que les armes à feu. Et si on s'attaquait aux causes de l'insécurité? On sait que, si les gens achètent des armes, ce n'est pas pour assassiner leur prochain mais pour répondre, à tort je le conçois, à un sentiment d'insécurité.» La responsabilité de la majorité des détenteurs d'armes n'est pas remise en question, plaide Raphaël Mahaim (Les Verts), mais «il y a des gens frappés de folie, notamment sous l'emprise de drogues».

## 3% de détenteurs d'armes

Le Conseil d'Etat est opposé au postulat. La ministre Béatrice Métraux (Les Verts) estime que «la loi fédérale, qui permet de séquestrer les armes détenues par des personnes potentiellement dangereuses», s'avère suffisante. Certes, les demandes d'acquisition pour les armes de poing augmentent, mais un autre chiffre permet de relativiser: moins de 3% des Vaudois sont détenteurs d'armes. Surtout, l'opération Vercingétorix a permis la restitution de plus de 2000 armes à feu et de plus d'une tonne de munitions. «Le canton est pionnier, rappelle Béatrice Métraux, car de telles opérations n'existent pas en Suisse allemande.» Au vote, le postulat est enterré par 68 voix contre 67.

## Sur le dossier éolien, le Canton veut des explications du Conseil fédéral

**Armée**  
L'étude d'Armasuisse qui met en péril dix futurs parcs d'éoliennes interpelle le Grand Conseil

Pourquoi le Département fédéral de la défense (DDPS) a produit, le 8 décembre dernier, une étude qui remet en question une dizaine de parcs éoliens vaudois? La question a fait réagir une majorité de députés vaudois. Par 98 voix contre 25 et 4 abstentions,

ils ont soutenu hier une résolution pour inciter le Conseil d'Etat à entreprendre des démarches afin de «lever les contraintes» posées par le DDPS. Vassilis Venizelos (Les Verts) rappelle que «différentes consultations ont eu lieu dans le passé et l'armée n'a jamais saisi les procédures pour faire part de ses griefs. L'armée arrive comme la grêle après la vendange.»

Tous les partis soutiennent la résolution, sauf l'UDC: «Il est compréhensible que l'armée veuille

protéger la sécurité de ses pilotes», estime Philippe Jobin (UDC). «Que dirait-on si un avion venait à s'écraser sur la ville de Payerne?» ajoute Yvan Pahud (UDC).

Pour la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, les messages de Berne sont contradictoires, «alors qu'on nous demande d'assurer plus d'un quart de la production éolienne nationale. Nous voulons des éclaircissements.» Le Conseil d'Etat a demandé un entretien avec le Conseil fédéral afin d'évoquer la question. **P.C.**

## En bref

**Démission**  
Les constats de Cédric Pillonel

L'Yverdonnois Cédric Pillonel (Les Verts) quitte le Grand Conseil afin de se concentrer sur son nouveau travail de secrétaire général de la Fédération des catholiques vaudois. Dans sa lettre d'adieu, il dit avoir pu mesurer «le poids numérique des députés agriculteurs ou vigneron, la longueur des interventions des députés avocats et l'influence des députés municipaux et syndics». Il se félicite aussi d'avoir pu «découvrir les multiples facettes du DFJC (Département de

la formation, de la jeunesse et de la culture) ainsi que les états d'âme du grand argentinier». **P.C.**

**Mendicité**  
L'aide sur place insuffisante?

Les élus se sont arrêtés sur la réponse au Vert Vassilis Venizelos qui demandait au Conseil d'Etat s'il allait poursuivre sa collaboration avec les organisations d'aide aux Roms sur place. C'est oui. A droite, des députés ont toutefois réagi en pointant que ce travail ne dissuadait pas les mendiants de venir en Suisse. **L.B.S.**

## Des employés de Generali en grève

**Nyon**  
La direction de l'assureur n'a pas fourni les informations économiques nécessaires dans le délai demandé par les salariés. Ils ont donc décidé de débrayer

«Cette grève est un avertissement», lance Yves Defferrard, secrétaire syndical d'Unia. Hier après-midi, deux tiers des employés de Nyon concernés par la délocalisation de Generali Assurances à Adliswil (ZH) se sont mis en grève, soit une septantaine de personnes.

Afin de chercher des alternatives à la restructuration annoncée en novembre dernier, les employés demandaient des informations économiques utiles aux

groupes de travail (salaire médian des employés, coût de la restructuration...), ce que Generali a toujours refusé de fournir. Selon Unia, Generali n'a pas respecté l'accord signé en présence du conseiller d'Etat Philippe Leuba.

Generali Suisse estime que les informations qui n'ont pas été communiquées aux salariés se rapportent à des questions qui vont au-delà du périmètre de la consultation. L'assureur entend mener le dialogue avec les collaborateurs, et non avec Unia, qu'il ne considère pas comme un partenaire social ni comme un partenaire de discussion. Generali affirme qu'il veut conserver la possibilité de soutenir ses collaborateurs dans cette procédure.

Lors d'une assemblée générale qui a eu lieu hier à midi, Yves Def-

ferrard ne voyait qu'une alternative possible à ce refus: la grève et la «consultation élargie» qui consiste à inclure tous les employés qui le souhaitent dans les groupes de travail. Ces derniers ont pu donner leur salaire pour qu'Unia puisse en faire une moyenne.

En l'absence de Philippe Leuba, malade, le président du Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard suit la situation de près: «Nous examinons s'il y a une possibilité d'influence sur cette entreprise. Nos moyens d'action sont toutefois peu nombreux puisque l'entreprise est privée. Si le syndicat nous le demande et si les deux parties sont d'accord, nous serions disponibles pour tenir le rôle d'«arbitre». Unia compte réunir les employés ce matin et poursuivre la lutte. **A.-C.M.**

## Du béton pour protéger le Marché de Noël

**Montreux**  
Comme tous les autres événements d'envergure qui ont eu lieu dans le canton depuis l'attentat de Nice, la manifestation est protégée contre l'intrusion d'un véhicule fou

A Montreux-Noël, à l'initiative des autorités communales et cantonales, des blocs de béton ont été placés depuis le début de la manifestation à certains endroits de la Grand-Rue pour éviter qu'un véhicule fou ne vienne semer la mort dans la foule. La police cantonale n'a pas attendu l'attentat de Berlin, lundi, pour protéger les événements d'envergure contre l'intru-

sion d'un véhicule fou: «Nous avons intégré ce type de menace dans l'analyse des risques de chaque grande manifestation depuis l'attentat de Nice, le 14 Juillet dernier», explique Jean-Christophe Sauterel, porte-parole. La sécurité a d'ailleurs été renforcée lors du Montreux Jazz et du Paléo Festival de Nyon, vu que le niveau de menace était déjà jugé élevé. «Mais on ne peut pas tout fermer. Ne serait-ce que pour laisser passer les camions de pompiers qui œuvrent aussi pour la sécurité, poursuit Jean-Christophe Sauterel. Il s'agit de prendre des mesures adaptées à chaque site.» A Montreux, le parcours sur les quais a ainsi été fluidifié, afin de faciliter la fuite des passants, en cas d'attentat. **C.B.**

## Il couche avec la mère et sa fille déficiente

**Justice**  
L'homme est accusé d'avoir profité de l'incapacité de discernement de la jeune femme, alors âgée de 24 ans. Il a comparu hier devant le Tribunal du Nord vaudois

Une sordide histoire, mêlant inceste et sexe sur une personne déficiente, s'est nouée entre décembre 2013 et mars 2014, derrière les murs d'un appartement d'une commune nord-vaudoise.

Tout débute lorsque la locataire, vivant avec sa fille de 24 ans, fait la connaissance d'un ressortissant algérien en séjour illégal en Suisse et sans domicile. Très vite, elle se lie avec cet homme et l'invite à s'installer chez elle. Lui est un adepte de la marijuana, elle a un penchant avoué pour l'alcool. Une manière de se retrancher de la réalité et de la mort de son mari, décédé il y a peu.

Entre ces deux âmes à la dérive, le courant passe. Une idylle normale, si un mois après l'homme n'avait pas commencé à coucher avec la fille de sa compagne, souffrant d'un retard mental et de troubles psychiatriques importants», selon le Ministère public. Puis à avoir des relations sexuelles avec les deux femmes à la fois.

«On s'amusait, on rigolait, c'était un plaisir, comme on partage un dîner. Il n'y avait pas de violence», a lancé hier le prévenu devant la Cour correctionnelle du Tribunal d'arrondissement du Nord vaudois. L'homme est accusé d'actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement. Mais, pour lui, la jeune femme n'était pas malade, même si elle lui avait avoué coucher avec ses peluches.

«Elle parlait normal, je n'ai rien remarqué. Je me suis fait piéger, je me suis fait attirer. Je l'ai jamais forcée.» Il plaide d'ailleurs l'acquiescement et demande une indemnité de 1500 francs pour tort moral. Son avocat soutenant que la victime était capable de discernement.

L'homme, dont l'âge varie au gré de ses propos entre 37 et 44 ans, s'est exprimé hier dans un débit «mitraillette», ponctué de sanglots sonores. Une expansion contrastant avec la retenue de la victime, qui a demandé la non-confrontation avec le prévenu. D'une voix à peine audible, elle a avoué avoir consenti non par envie mais par crainte. «Il m'a dit: «Tu m'as allumé, on va faire l'amour.» Ça lui était déjà arrivé de gueuler. Je n'étais pas d'accord, mais j'ai eu peur de dire non. J'ai peur de dire non aux gens.»

Sans aucune violence physique, elle a donc accepté d'avoir plusieurs rapports vaginaux et anaux avec le prévenu, ainsi que des relations sexuelles avec sa propre mère. Une femme alcoolique, fragile psychologiquement, que le ministère public a choisi de ne pas mêler à l'affaire.

«Je ne peux pas m'imaginer que cet homme ne se soit pas rendu compte que la victime est mentalement une enfant, incapable de se déterminer», a déclaré le procureur, Stephan Johner. Ce dernier a requis 18 mois de prison ferme, en raison du casier judiciaire chargé du prévenu, qui a notamment commis plusieurs infractions à la loi sur les étrangers et sur les armes. La partie plaignante a demandé une indemnité de 11000 francs pour tort moral. **L.D.**